

Commerce non-alimentaire

Cette fiche vous aide à déterminer rapidement si votre entreprise du secteur du commerce non alimentaire est : non classé : si aucun des seuils n'est atteint pour aucune installation ; en classe 3 : si au moins une installation ou activité tombe dans la colonne "classe 3" ; en classe 2 : si au moins une installation ou activité tombe dans la colonne "classe 2"; en classe 1 : avant de déposer le dossier de demande de permis d'environnement classe 1, il est obligatoire de faire réaliser une étude d'incidence par un bureau d'étude agréé.

Cette fiche vous aide à déterminer si votre entreprise du secteur du commerce non alimentaire est :

- **Non classé** : si aucun des seuils n'est atteint pour aucune installation
- **En classe 3** : si au moins une installation ou activité tombe dans la colonne "classe 3"
- **En classe 2** : si au moins une installation ou activité tombe dans la colonne "classe 2"
- **En classe 1** : avant de déposer le dossier de demande de permis d'environnement classe 1, il est obligatoire de faire réaliser une étude d'incidence par un bureau d'étude agréé

Il s'agit d'un premier diagnostic qu'il est toujours nécessaire de faire vérifier par votre conseiller environnement ! Vous retrouvez ses coordonnées en fin de document.

Description du secteur

Ce diagnostic rapide est destiné aux entreprises du secteur du commerce non alimentaire, qu'il s'agisse du commerce de gros ou de détail.

Commerce de gros non -alimentaire	En classe 3 à partir de	En classe 2 à partir de
Commerce de gros de diamant	Toujours en classe 3	
Commerce de gros d' animaux vivants (exotiques, de boucherie, de compagnies) en vue de transit ou vente		Toujours en classe 2
Commerce de détail non -alimentaire	En classe 3 à partir de	En classe 2 à partir de
Quincaillerie, peintures, verres et articles en verre	Surface de vente > 400m ² et Surface de vente = > 800 m ²	

Votre **PRÉ-DIAGNOSTIC** **SECTORIEL**

Droguerie et produits d'entretien		Surface de vente > 400m ²
Animaux de compagnie, nourriture, fournitures	Jamais en classe 3	6 animaux (les poissons ne comptent pas)
Combustibles solides (charbon, charbon de bois, bois sous toutes ses formes : bûches, pellets, plaquettes, etc.)	D'office en classe 3	Plus de 750 m ³ de bois en dépôt en zone d'habitat et plus de 1 500 m ³ dans les autres zones
Armes et munitions	Toujours en classe 3	

Pour toutes questions,
contactez-nous via service.environnement@ucm.be ou au

- +32 477 61 79 33 pour Liège
- +32 474 42 27 82 pour Namur/Luxembourg
- +32 474 69 15 47 pour le Hainaut/Brabant wallon

